

# COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

Mercredi 15 février 2023

Plénière

## Propos introductifs

## Les programmes opérationnels 2014-2020

- **PO FEDER FSE ETAT** : Avancement
- **PO FEDER FSE REGION** : Avancement, modification du DOMO
- **PDR FEADER** : Avancement, mise en œuvre de la transition
- **ENVELOPPE REGIONALE FEAMP**

Etat d'avancement du plan d'évaluation

Etat d'avancement du Réseau Rural Régional

Etat d'avancement de la stratégie de communication

Point sur le Post 2020

Modification du règlement intérieur du comité de suivi

Modification du règlement intérieur du CRUP

# **AVANCEMENT GLOBAL DU PO FEDER FSE ÉTAT 2014-2020**

**MADAME OLIVIA HOUELCHÉ**



l'Europe  
s'engage  
à la Guadeloupe  
avec les FESI



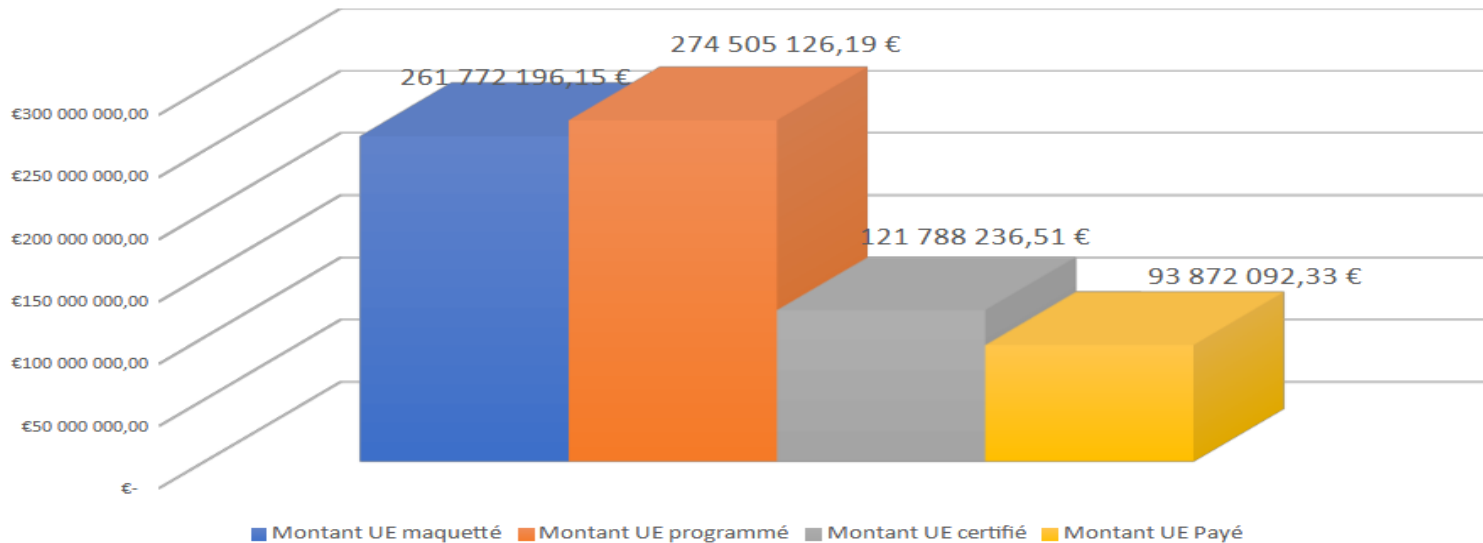
Fonds Européens Structurels  
et d'Investissement

## ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 31/12/2022

**Le programme FEDER-FSE est doté d'une enveloppe de 261 772 195,76 M€ de Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) soit 188 055 151,76 € de FSE et 73 717 044 € de FEDER. Ces fonds sont mis en œuvre sur le territoire de la Guadeloupe (FSE) et sur le territoire de Saint-Martin (FSE et FEDER)**

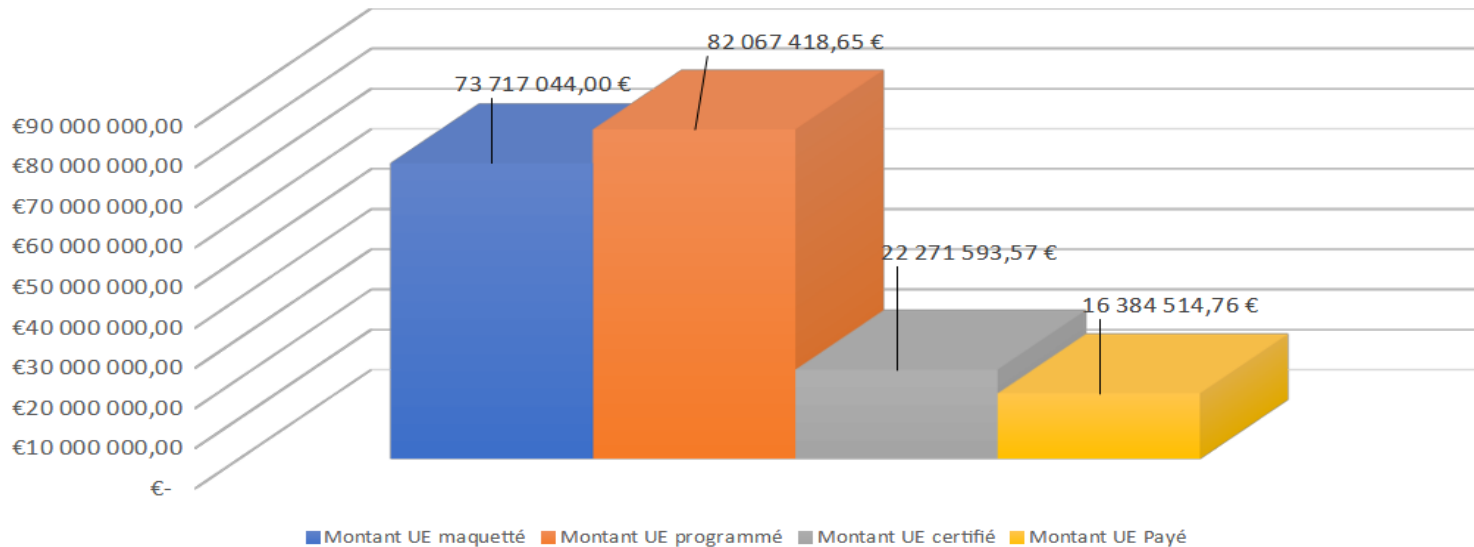
# ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 31/12/2022

Avancement du PO Etat FEDER FSE Guadeloupe et Saint-Martin



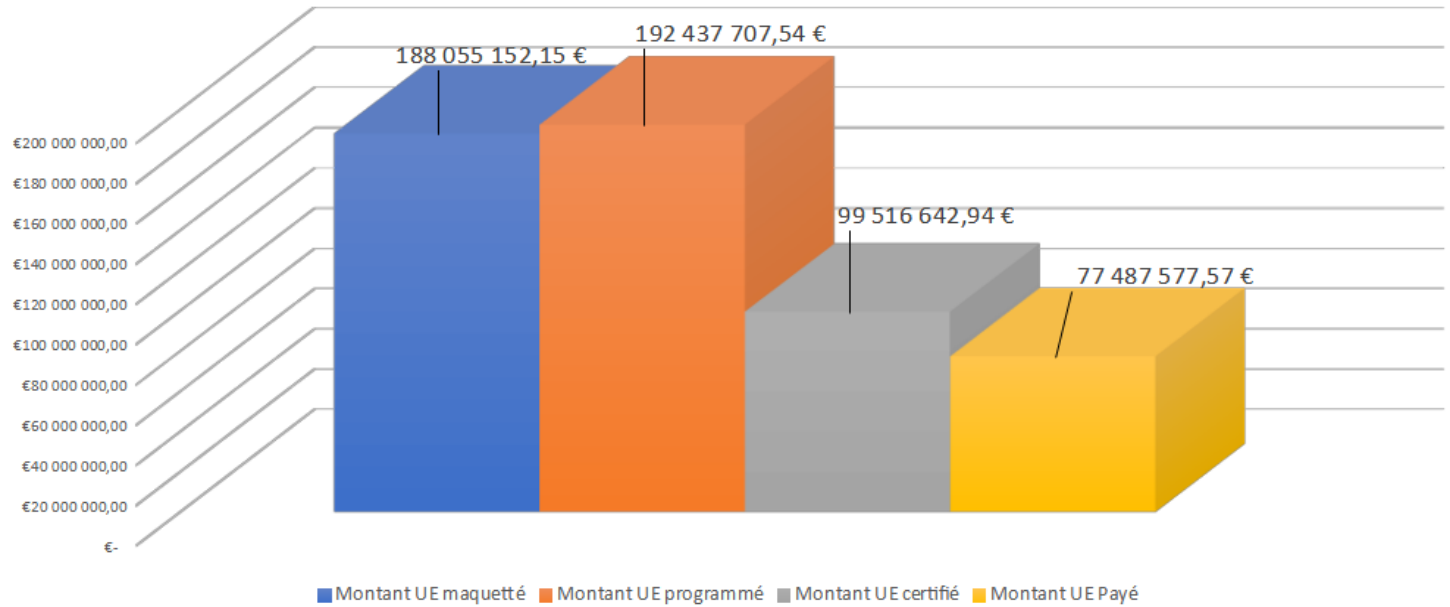
## ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 31/12/2022

### Avancement du programme FEDER



# ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 31/12/2022

Avancement du programme FSE



## ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 31/12/2022

**Au 31 décembre 2022, 418 projets furent programmés pour un montant de 274 505 126,19€, ce qui représente un taux de programmation de 104 %.**

- 312 projets FSE programmés pour un montant de 192 437 707,54 €, soit 102 % de programmation**
- 106 projets FEDER programmés pour un montant de 82 067 418,65 € soit 111 % de programmation.**



## ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA PROGRAMMATION AU 31/12/2022

**Au 1 février 2023, 121 788 236,52€ de fonds UE justifié auprès de la commission européenne (source autorité de certification), soit un taux de réalisation du programme de 46,52 %.**

**- 99 516 642,94€ de FSE certifiés soit 52,92 % de réalisation de la maquette FSE**

**- 22 271 593,57€ de FEDER certifiés soit 30,21 % de réalisation de la maquette FEDER.**

# MISE EN ŒUVRE DU PO ÉTAT FSE

## DEETS GUADELOUPE

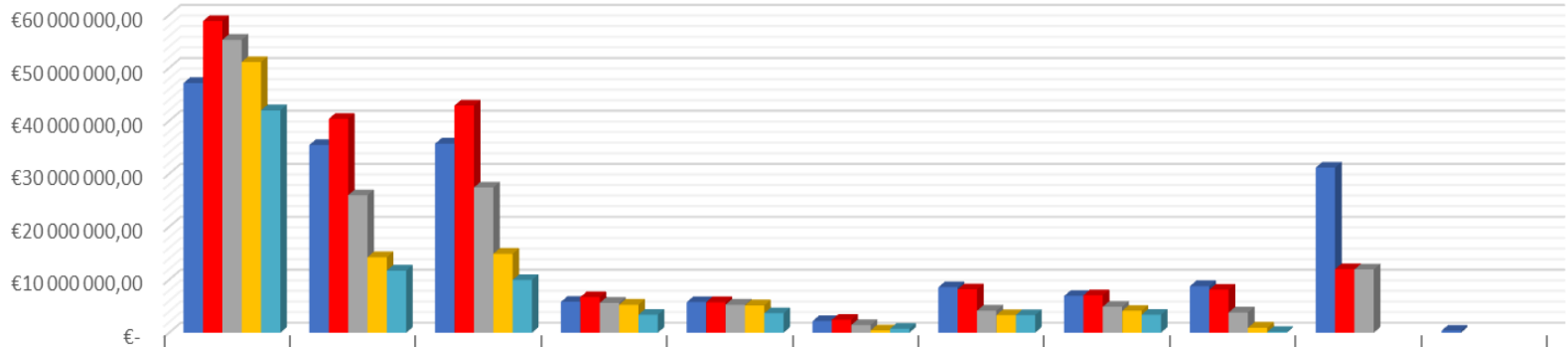
**Madame Léone DÉMÉA**



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Avancement du PO Etat FSE Guadeloupe



	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Axe 13	Axe 15	Axe 16	Axe 18
■ Montant UE Maquetté	47 148 200	35 455 991	35 709 000	5 826 000 €	5 784 492 €	2 203 827 €	8 607 885 €	6 949 700 €	8 800 000 €	31 170 048	400 000 €
■ Montant UE programmé	58 843 927	40 387 468	42 899 214	6 721 689 €	5 766 108 €	2 449 608 €	8 177 025 €	7 073 240 €	8 126 460 €	11 992 970	
■ montant UE réalisé (bilans)	55 280 794	25 955 607	27 426 447	5 626 919 €	5 285 867 €	1 446 393 €	4 157 508 €	4 908 925 €	3 826 923 €	11 951 034	
■ montant UE CE certifié	51 108 383	14 253 041	14 897 196	5 270 976 €	5 155 102 €	436 324 €	3 330 994 €	4 131 737 €	932 889 €		
■ Montant UE Payé	41 990 147	11 719 039	9 946 298 €	3 386 105 €	3 659 756 €	726 238,91	3 328 564 €	3 391 217 €	164 000 €		

■ Montant UE Maquetté

■ Montant UE programmé

■ montant UE réalisé (bilans)

■ montant UE CE certifié

■ Montant UE Payé

## MISE EN ŒUVRE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE

### CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE GUADELOUPE



*CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE LA GUADELOUPE*

**Madame Séverine BALTUS**

	Maquette	Programmation	Réalisation	Certification
FSE	26 557 000,01 €	30 802 377,05€	14 899 676,62 €	8 140 935,19 €
Coût total	39 555 518,45 €	45 919 547,48€	24 998 451,65 €	15 350 641,14€

- Un taux de programmation de 116% pour 54 opérations programmées
- Un taux de certification de 44%

# PERSPECTIVES DE CLÔTURE

- ✓ *Des dispositions conventionnelles contraignantes : les porteurs de projets disposent de 6 mois après la fin de l'opération pour acquitter et déposer le bilan d'exécution*
- ✓ **Près de 19M€ de dépenses restant à déposer par les porteurs de projets pour le 1<sup>er</sup> semestre 2023**
- ✓ *Des projets qui se caractérisent par des taux de sous-réalisation élevés (19%)*
- ✓ **Un taux de rejet de 23,4% en moyenne après certification (inéligibilité des participants, non justification de l'acquittement de la dépense, etc.)**

# ACTIONS EN COURS

- ✓ Des rencontres individuelles avec chaque bénéficiaire pour préparer le dépôt des bilans
- ✓ *L'utilisation de l'option offerte (nouvelle) par l'application MDFSE d'anticiper le dépôt des bilans finaux*
- ✓ Une ultime action-formation déployée en mars 2023 pour rappeler les règles élémentaires en matière de remontée de dépenses (nommage des pièces, qualité des scans, réactivité en cas de demandes complémentaires) ainsi que le contexte de la clôture



**Intitulé de la Formation : TITRE PROFESSIONNEL  
Objectifs de l'action : CORDONNIER(RE) MULTISERVICES**

- Réaliser des prestations de cordonnerie traditionnelle et multiservices,
- Accomplir des prestations de rénovation d'articles en cuir,
- Effectuer la vente et l'approvisionnement d'un point de vente et de services

Montant de l'action	:	96 880,00 €
Participation FSE (85 %)	:	82 348,00 €
Participation Conseil Départemental (15 %)	:	14 532,00 €



# **INFORMATION SUR LES PARTICIPANTS AUX ACTIONS FINANCÉES**

**MADAME LÉONE DEMEA**

**38 591** participants ont été enregistrés dans les opérations du PO Etat dont **21 308** ( 55%) sont des femmes

### **Participants selon le statut sur le marché de travail à l'entrée**

- **48 %** des participants avaient un statut de chômeurs à l'entrée
- Les chômeurs de longue durée représentent **20%** du total

### **Participants selon la tranche d'âge**

- **50,5%** des participants avaient moins de **25 ans** à l'entrée des opérations
- **42,9 %** des participants avaient entre **25 et 54 ans** à l'entrée des opérations
- Les séniors de plus de **54 ans** représentent moins de **6,5%** des participants soutenus par le FSE

### **Participants selon le niveau de formation**

Sur **37 421** participants comptabilisés **17 049** ont un niveau d'enseignement du primaire (CITE 1) ou du secondaire (CITE 2) soit **46%**.

### **Situation des participants à la sortie**

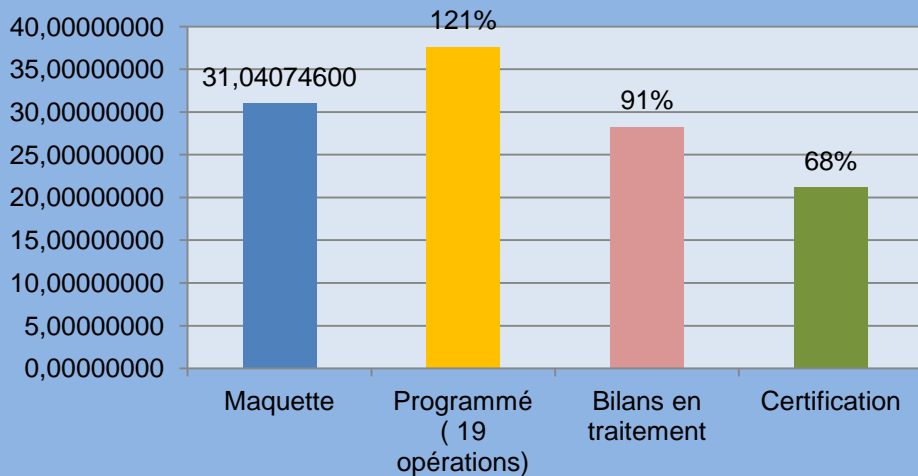
Sur un échantillon de **15 400** participants enregistrés à la sortie, **14 554** ont obtenu une qualification , un emploi ou sont en formation **94%**

**846** participants restent encore en recherche d'emploi, soit **5%** de l'échantillon

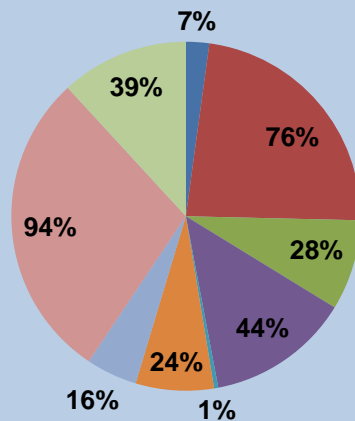
# **Volet Guadeloupe du Programme national IEJ géré par la DEETS**

## PO IEJ

### AVANCEMENT IEJ

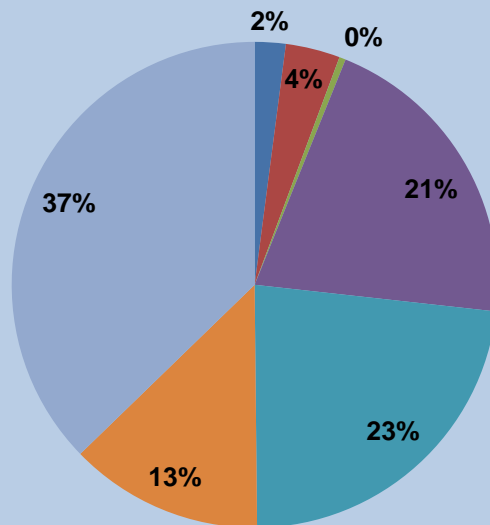


## STATUT DES 6615 PARTICIPANTS ENREGISTRÉS A L'ENTREE



- Bénéficiaires de minima sociaux
- Chômeurs
- Chômeurs de longue durée
- Femmes
- Personnes en situation de handicap
- Inactifs
- Migrants ou origine étrangère
- Moins de 25 ans
- Niveau infra V (CITE 0-2)

## STATUT DES 4665 PARTICIPANTS A LA SORTIE



- Accède à un emploi aidé, yc. IAE
- Accède à un emploi temporaire (intérim, CDD de moins de 6 mois)
- Accède à une activité d'indépendant, création d'entreprise
- Accède un emploi durable (CDI ou CDD de + 6 mois)
- En recherche d'emploi sans suivre de formation ni d'études
- Inactif, ni en emploi, ni en formation, ni en recherche d'emploi
- Suit des études ou une formation (Accès à la formation)

# BILAN DU PROGRAMME



**La mise en œuvre du programme ETAT FEDER FSE Guadeloupe Saint-Martin fut émaillée par de nombreux aléas (catastrophes naturelles, pandémie mondiale, crises sanitaires sociales ) qui eurent un impact sur l'exécution du programme.**

**Le PO ETAT FEDER FSE se trouve face à challenge :**

- Justifier 52M de FEDER en 1 an**
- Justifier 89 M de FSE en 1an**

**Les équipes sont mobilisées pour atteindre cet objectif.**





l'Europe  
s'engage  
à Saint-Martin  
avec les F&SI



Fonds Européens Structurels  
et d'Investissement

**BILAN DU PROGRAMME**

**Projection vidéo en guise de bilan  
du programme**

**Célia GOUFFRAN**

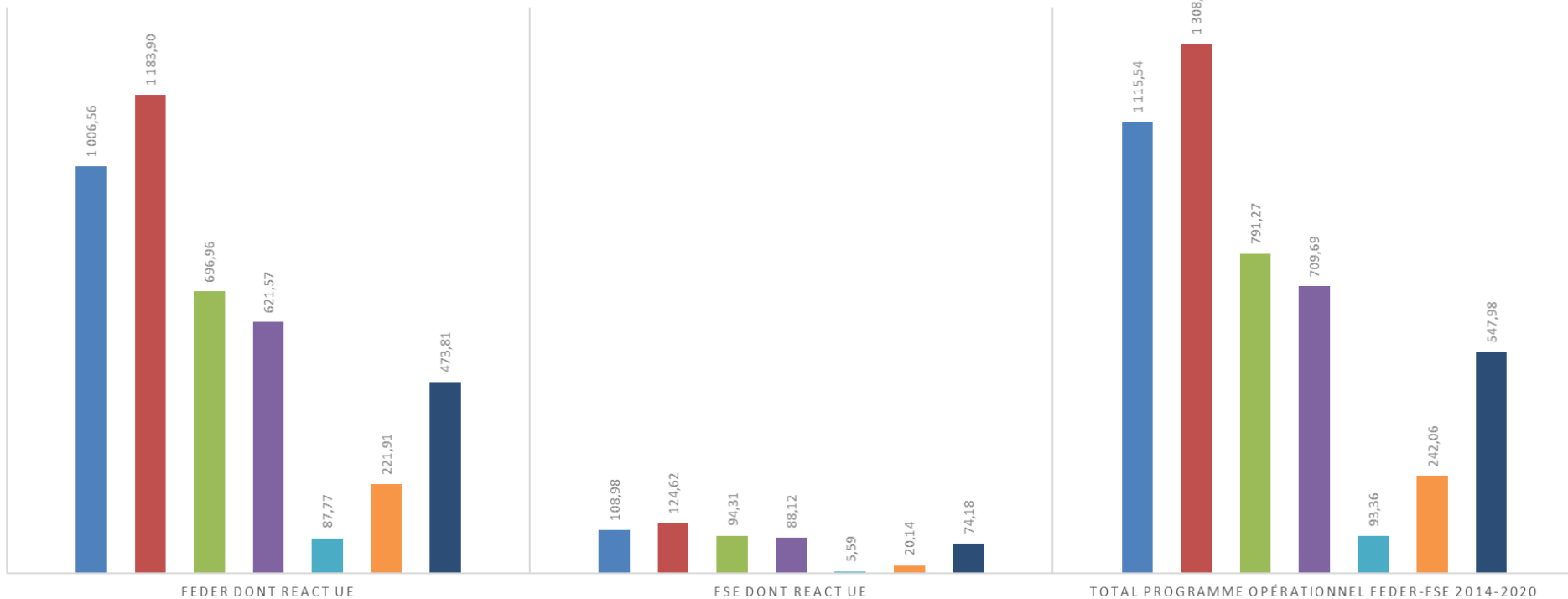
# **AVANCEMENT DU PROGRAMME FEDER-FSE 2014-2020**

**Région Guadeloupe**

**Samuel BLAIZEAU**

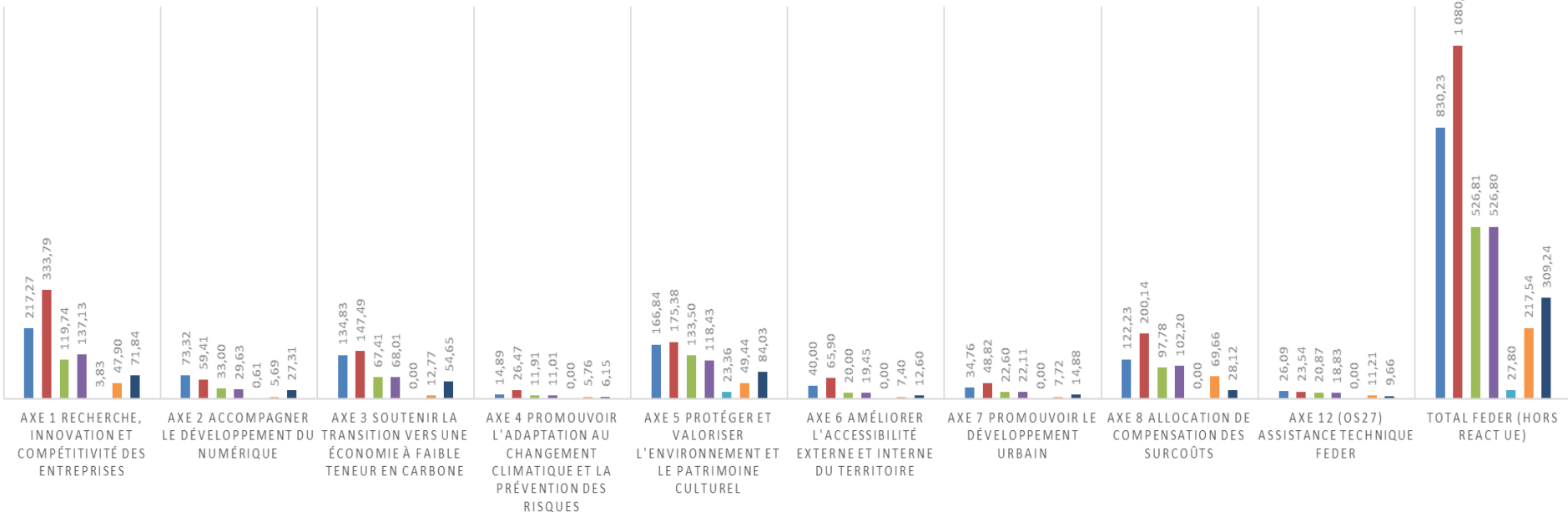
## AVANCEMENT DU PROGRAMME FEDER-FSE 2014-2020 REGION GUADELOUPE

■ Maquette totale ■ Programmé total ■ Maquette UE ■ Programmé UE ■ Reste à programmer UE ■ Dépenses UE certifiées ■ Reste UE à certifier



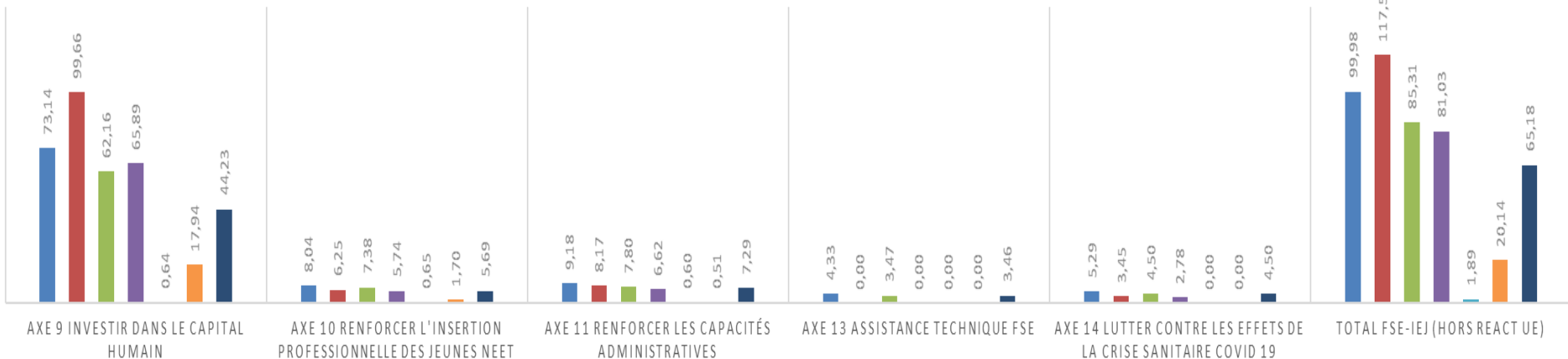
## AVANCEMENT FEDER 2014-2020 (HORS REACT) - PROGRAMMATION ET CERTIFICATION

■ Maquette totale ■ Programmé total ■ Maquette UE ■ Programmé UE ■ Reste à programmer UE ■ Dépenses UE certifiées ■ Reste UE à certifier



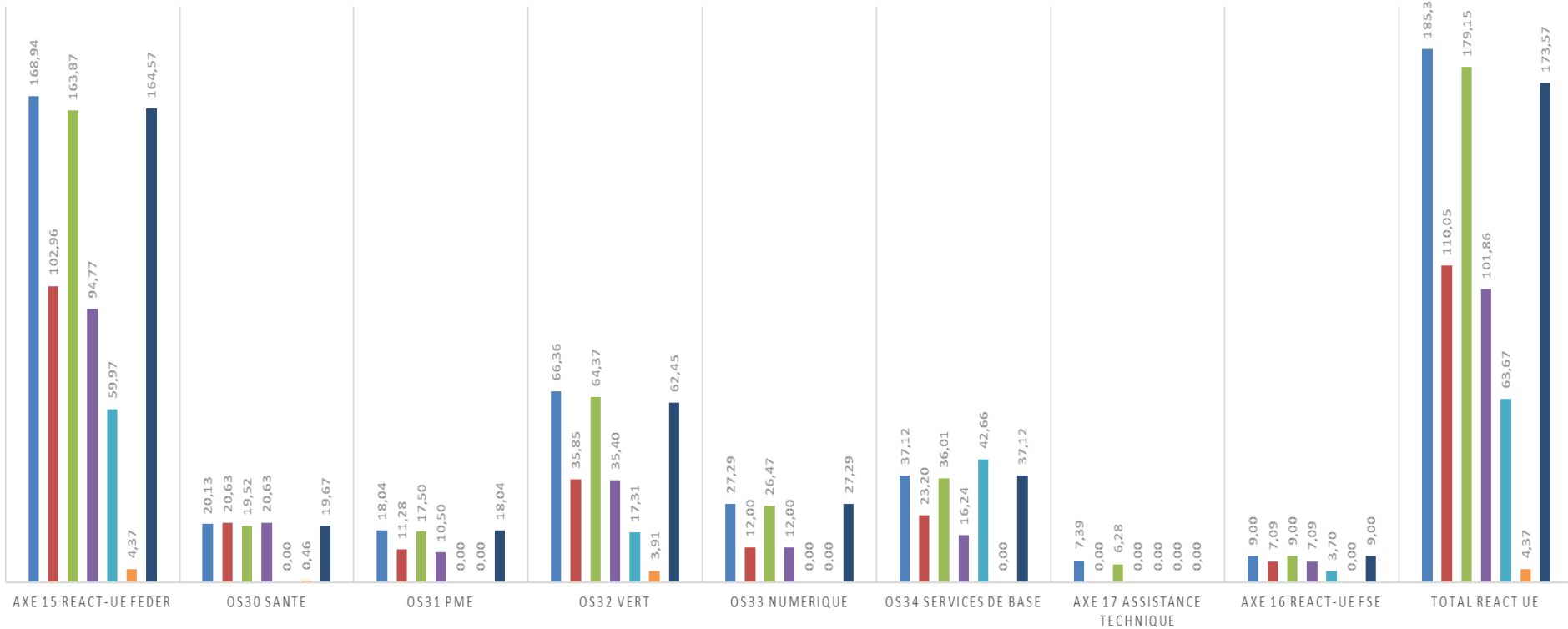
## AVANCEMENT FSE-IEJ 2014-2020 (HORS REACT) - PROGRAMMATION ET CERTIFICATION

■ Maquette totale ■ Programmé total ■ Maquette UE ■ Programmé UE ■ Reste à programmer UE ■ Dépenses UE certifiées ■ Reste UE à certifier



## AVANCEMENT REACT - PROGRAMMATION ET CERTIFICATION

■ Maquette totale ■ Programmé total ■ Maquette UE ■ Programmé UE ■ Reste à programmer UE ■ Dépenses UE certifiées ■ Reste UE à certifier



# **MODIFICATION DU DOMO FEDER-FSE 2014-2020**

**Région Guadeloupe**

**Aurélie MAUGRAN**

## Modification du DOMO I - PO FEDER FSE 2014-2020

- Le DOMO I FEDER FSE 2014 2020 a été récemment modifié (= version n°15).
- Cette modification a été soumise au comité de suivi dans le cadre d'une consultation écrite entre le 23 décembre 2022 et le 10 janvier 2023.
- De manière subséquente, l'autorité de gestion propose au présent comité de suivi d'approuver une unique correction suivante au niveau de l'assiette éligible de la fiche action n°42 :

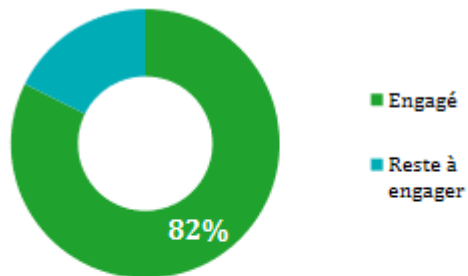
**Sont éligibles : les études (dont AMO), les dépenses de travaux de construction, de confortement, d'aménagement ou de réhabilitation ou d'efficacité, les dépenses immatérielles et matérielles nécessaires à la mise en œuvre de l'opération.**



# **AVANCEMENT DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL PDR GUADELOUPE FEADER**

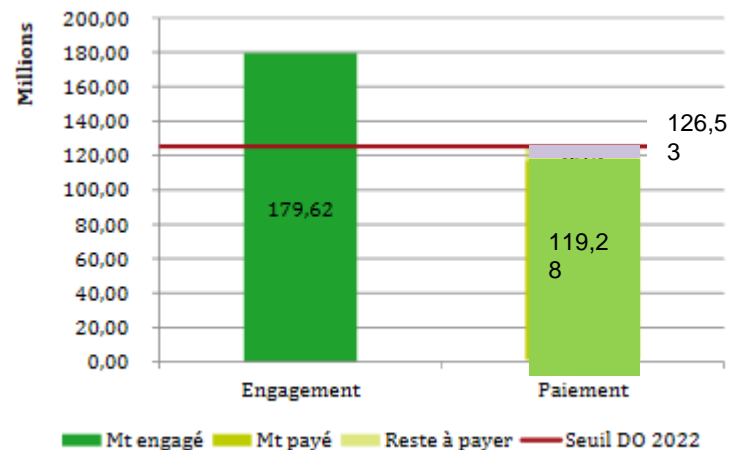
**Sarah GUILLOTOT**

## Etat des lieux sur la programmation et de paiement – janvier 2023 FEADER SOCLE

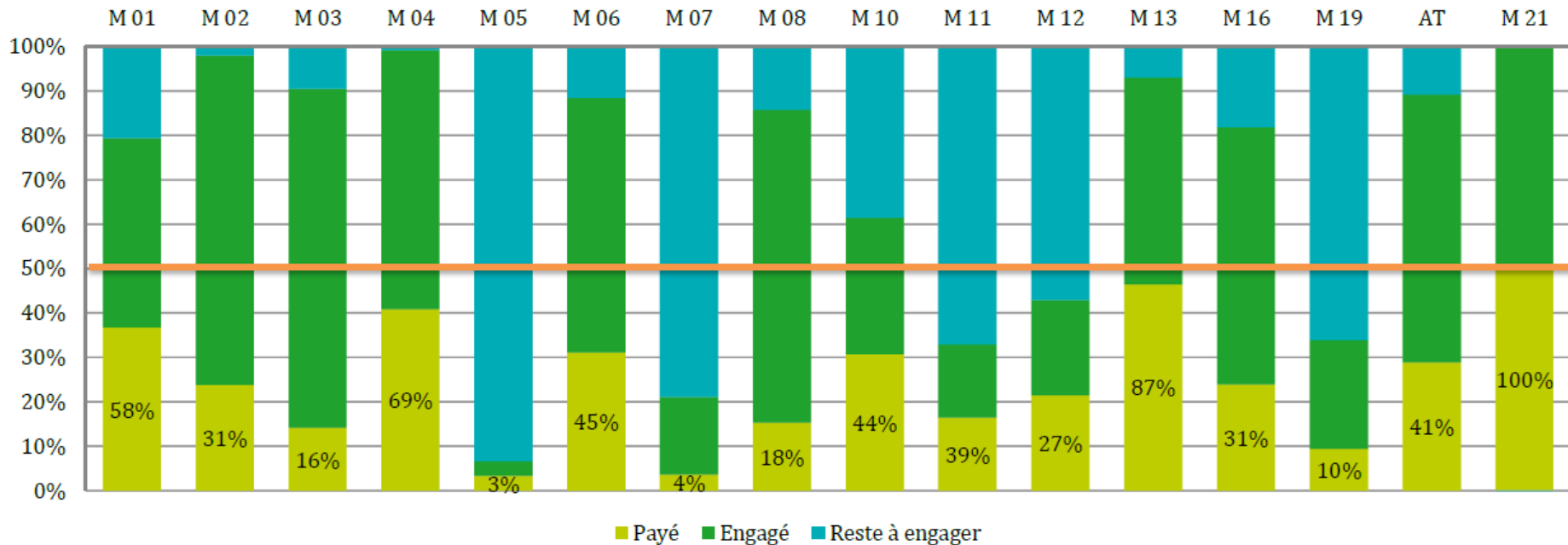


5 101 opérations engagées hors SIGC

179,62 M€ de FEADER engagé  
335,48 M€ de dépenses publiques engagées



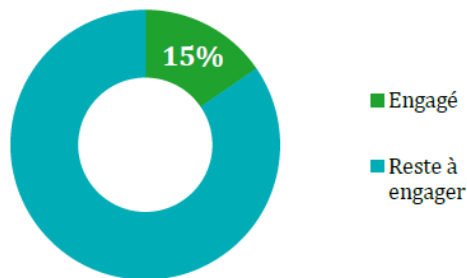
Maquette totale du FEADER socle : 218 256 468 €



Des montants de programmation et de paiement différenciés selon les mesures.  
Rappel des DL : fin des paiements par bénéficiaire au 31/12/2024 et remontées des DDP à fin février 2025 au SI.

## Etat des lieux sur la programmation et de paiement – janvier 2023

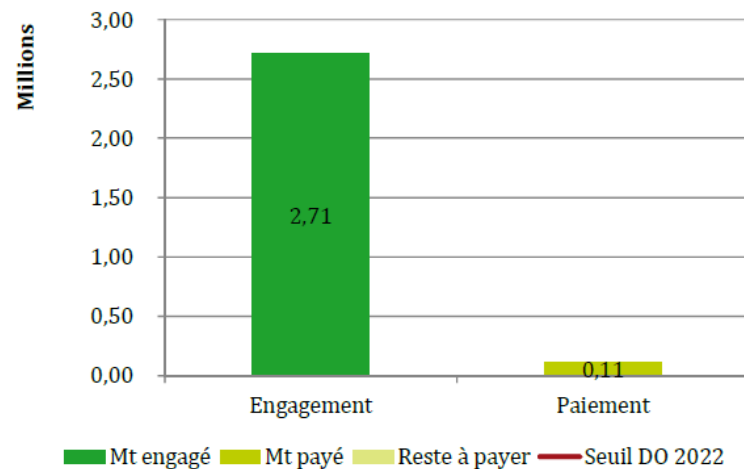
### FEADER RELANCE



21 opérations engagées hors SIGC

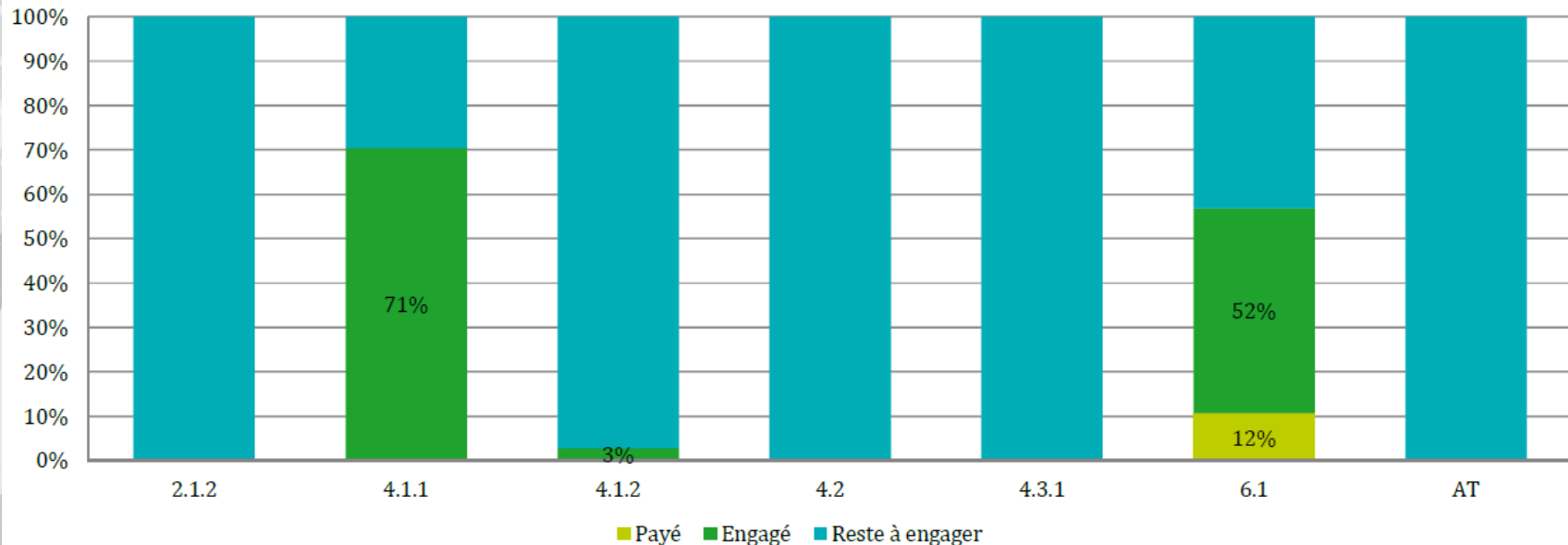
2,71 M€ de FEADER engagé

2,71 M€ de dépenses publiques engagées



Maquette totale du FEADER relance : 22 552 130 € dont 17 552 130 € en hors SIGC  
Objectif de paiement en 2024.

## Etat des lieux sur la programmation et le paiement – janvier 2023



Des montants de programmation et de paiement différenciés selon les mesures.  
Rappel des DL : fin des paiements des bénéficiaires au 31/12/2024 et remontées des DDP à fin février 2025 au SI.



Fonds européen agricole  
pour le développement rural:  
L'EUROPE INVESTIT  
dans les zones rurales

## Programmation LEADER (*maquette, niveau de*

GAL	Enveloppe FEADER attribuée pour la programmation 14-20	Montants FEADER des dossiers programmés	Taux de consommation FEADER de la maquette
<b>Nord Basse-Terre</b>	3 421 889,59 €	1 613 521,08 €	47,13 %
<b>Nord Grande-Terre</b>	3 062 500,00 €	3 226 860,39 €	103,44 %
<b>Grand SUD Caraïbe</b>	3 102 500,00 €	3 898 677,46 €	123,04 %
<b>Marie-Galante</b>	3 102 500,00 €	1 230 398,94 €	39,66 %
<b>Saint-Martin</b>	2 950 000,00 €	263 895,93 €	6,15 %
<b>TOTAL</b>	<b>15 639 389,59 €</b>	<b>10 150 979,14 €</b>	<b>64,91 %</b>



## Avancement dossiers LEADER TO 19.02

GAL	Dossiers reçus au SI	Dossiers instruits	Dont dossiers programmés	Montants FEADER des dossiers programmés
Nord Basse-Terre	85	50	48	1 613 521,08 €
Nord Grande-Terre	96	72	68	3 226 860,39 €
Grand SUD Caraïbe	65	59	57	3 898 677,46 €
Marie-Galante	48	32	35	1 230 398,94 €
Saint-Martin	16	8	2	181 521,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>310</b>	<b>221</b>	<b>210</b>	<b>10 150 979,14 €</b>



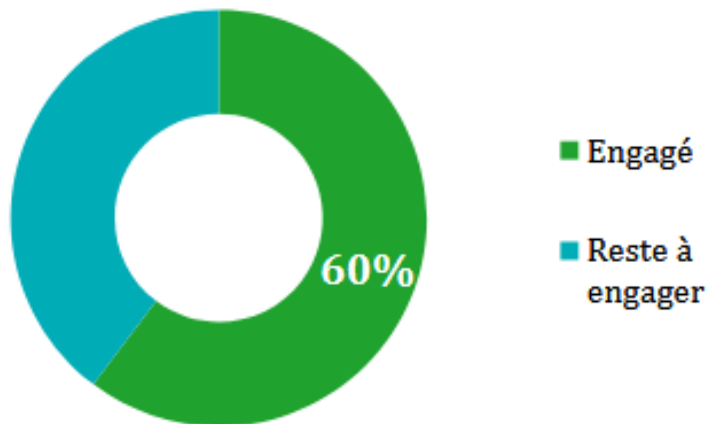
Fonds européen agricole  
pour le développement rural:  
L'EUROPE INVESTIT  
dans les zones rurales

## Etat des paiements des dossiers LEADER programmés

GAL	Dossiers programmés	Montant FEADER des dossiers programmés	Nombre de dossiers ayant reçu un paiement	Montant des dossiers payés	Taux de paiement
Nord Basse-Terre	48	1 613 521,08 €	21	439 669,12 €	27,25%
Nord Grande-Terre	68	3 226 860,39 €	26	728 114,05 €	22,56%
Grand SUD Caraïbe	57	3 898 677,46 €	6	223 927,67 €	5,74%
Marie-Galante	35	1 230 398,94 €	12	244 539,90 €	19,87%
Saint-Martin	2	181 521,27 €	1	3 556,62 €	1,96%
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>10 150 979,14 €</b>	<b>66</b>	<b>1 639 807,36 €</b>	<b>16,15%</b>



## PROGRAMMATION AU 22/05/2022



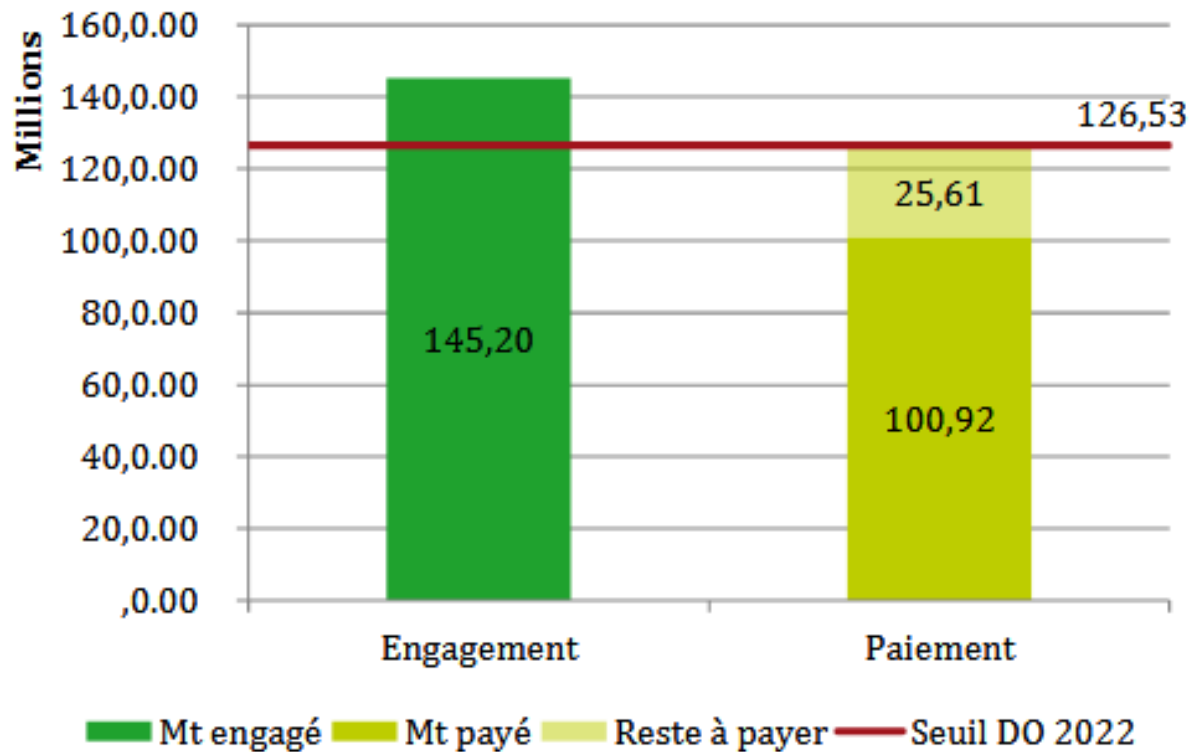
**4 256** opérations engagées hors SIGC

**145,20 M€** de FEADER engagé

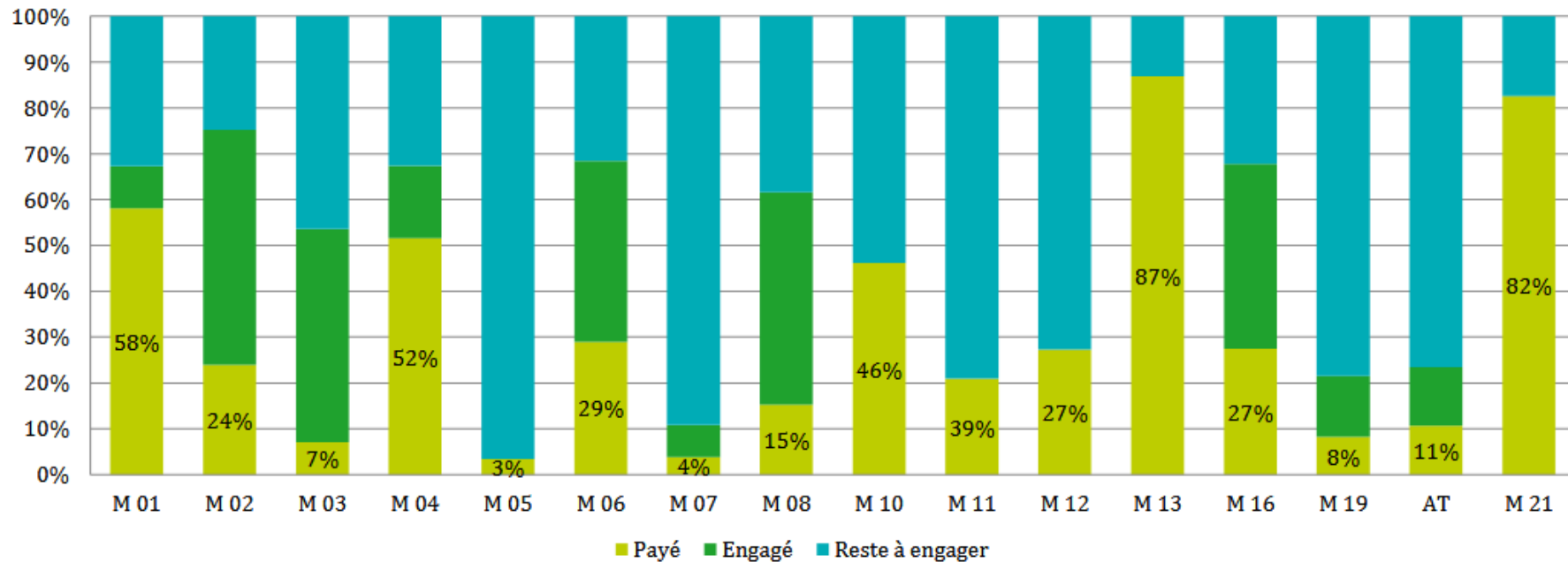
**170,53 M€** de dépenses publiques engagées

- Données prenant en compte la nouvelle maquette comportant les crédits supplémentaires FEADER socle et relance - (respectivement 44 231 650 € et 22 552 130 €)
- Soit un total de 240 808 598 € de FEADER adossé au programme 2014 - 2022

# SITUATION AU 22/05/2022



# PROGRAMMATION - PAIEMENTS PAR MESURE



## BILAN DE LA PROGRAMMATION FEAMP 2014 2020

**Johanna MELON**

# BILAN DE LA PROGRAMMATION 2014-2020

# PROGRAMMATION ET PAIEMENT

## FEAMP -

### RÉGION GUADELOUPE

au 29 janvier 2023

\* Montants engagés / montant maquetté

\*\* Montants payés / montant maquetté

Mesure	Montants maquettés	Montants engagés	Taux programmation*	Montants payés	Taux paiement**
3100 – Aide à la création d'entreprises pour les jeunes pêcheurs	50 000,00 €	8 812,50 €	17%	4 125,00 €	8%
3200 – Santé et sécurité	100 000,00 €	16 574,64 €	16%		
3800 – Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	200 000,00 €				
4100 – Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique	50 000,00 €	4 980,00 €	9%		
4300 – Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	3 856 130,00 €	3 360 000,00 €	87%		
4800 – Investissements productifs en aquaculture	1 100 000,00 €	1 581 026,78 €	143%	148 099,44 €	13%
5000 – Mise en réseau, échanges d'expérience et bonnes pratiques	100 000,00 €				
6300 – Développement local mené par les acteurs locaux	100 000,00 €				
6802 – Recherche de nouveaux marchés et amélioration des conditions de mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture	400 000,00 €	65 028,60 €	16%		
6900 – Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	2 550 000,00 €	1 739 707,43 €	68%	637 385,32 €	25%
7802 – Assistance technique régionale	1 085 723,00 €	1 085 723,00 €	100%		
<b>Total</b>	<b>9 591 853,00 €</b>	<b>7 861 852,95 €</b>	<b>82%</b>	<b>789 609,76 €</b>	<b>8%</b>

# PROGRAMMATION ET PAIEMENT FEAMP - RÉGION GUADELOUPE au 29 janvier 2023

Mesure	Montant maqueté au niveau national	Montants engagés Guadeloupe	Montants payés Guadeloupe
7000 – Régime de compensation des surcoûts	86 450 000 €	2 610 258,93 €	2 322 766,89 €

Sources : extraction Valosiris, situation AG

## Rappel des dates limites :

- Conventonnement et engagement – **30/03/2022** (sauf mesure prolongée PCS)
- Fin d'opération – **30/06/2023** (date figurant sur les DJ et avenants)
- Dépôt des demandes de paiement – **30/09/2023**
- Transmission des CSF à l'autorité de certification – **15/11/2023**
- Derniers paiements – **31/12/2023**



## Modalités d'instruction au titre de l'année 2022 pour la production pêche

Application d'une méthode adaptative fondée et admise pour la Guadeloupe

Incompatibilité avec les directives de clôture du programme (cf. note additive de l'AG du 23/05/2022)

- Engagement semestriel des crédits en vue d'un paiement sur :
  - le FEAMP 14-20 pour le 1<sup>er</sup> semestre
  - le FEAMPA 21-27 pour le 2<sup>e</sup> semestre

Conséquences :

- Suppression d'un point de contrôle fondamental de la méthode (avis d'impôt)
- Communication retardée sur les modalités de dépôt et de financement auprès des bénéficiaires

Signalements : courriers d'alerte PCR (16/08 et 26/12/2022), relances, réunion de travail (10/11/2022)

→ Attente d'arbitrage de l'AG

### Modalités d'instruction au titre de l'année 2022 pour la production pêche

La Région Guadeloupe soumet la motion ci-dessous à **validation du comité de suivi** des fonds européens.

Compte tenu du calendrier de clôture 14-20, la proposition suivante pourrait être soumise à l'AG :

- utiliser l'année fiscale 2021 déclarée en 2022 comme référence
- Proratiser les revenus déclarés pour obtenir une estimation semestrielle

La reconduction de ces modalités spécifiques de justification devra être demandée pour l'instruction du 2<sup>e</sup> semestre.

Proposition cette motion en séance plénière du comité de suivi le 15/02 ?

# PRÉPARATION DE LA CLÔTURE DU PROGRAMME FEAMP 2014-2020

## Travaux de préparation de la clôture

Communication intensifiée auprès des bénéficiaires

Suivi au plus fin des opérations financées :

- Relance généralisée des opérations
- Tenue de comités de gestion pour revue de réalisation des opérations
- Prévisions de remontée de dépenses
- Affinage de la maquette financière (désengagements...)

Mobilisation des moyens :

- Activation d'E-Synergie pour le dépôt en ligne des demandes de paiement
- Réorganisation des services
- Etoffement de l'équipe en région (instructeurs, animateur)

# Bilan suivi-évaluation

**Elodie PRADEL**

## S'agissant du dispositif de suivi :

### Travaux réalisés :

Finalisation des rapports  
annuels de mise en œuvre  
2021

Terminaison des programmes  
**FEDER/FSE**  
(T2 REACTEU, post-Fiona,  
rectification méthodologique /  
répercussion de changements  
externes, en lien avec les lignes de

Poursuite des groupes de  
**travail inter-métiers** (référents  
des systèmes d'information /chargé de  
suivi) concernant les exigences 2021-2027  
en matière de suivi (évolution des modules  
d'import, contextualisation des écrans,  
etc.)

### Travaux en cours/à réaliser :

Réalisation des rapports  
annuel de mise en œuvre 2022

Complétion du système  
d'information s'agissant des  
besoins en matière de suivi

Constitution de tableaux de  
bord résiduels

## S'agissant des travaux évaluatifs :

### Travaux réalisés :

Contribution aux travaux mutualisés.

Synthèse des travaux au 31/12/2022.

### Travaux en cours/à réaliser :

Elaboration des évaluations d'impact.

Elaboration du plan d'évaluation 2021-2027.



## Réseau rural régional Cathy PIERRE Coordinatrice, animatrice

### Point sur la mise en œuvre du réseau rural :

- bilan 2022 ;
- perspectives 2023.



# BILAN 2022

## Quelques chiffres

**6 réunions techniques FEADER/LEADER**

**15 dossiers en attentes GAL Sud Basse-Terre**

**2 évènements inscrits dans le cadre du  
" joli mois de l'Europe "**

**2 réunions thématiques**

**2 newsletter, 2 articles réalisés au niveau national**

**8 articles réalisés valorisation des projets LEADER**

**1 projet de coopération nationale**

**1 prix national LEADER 2022**

**Prise de contact avec notre partenaire France Active**

**18 porteurs / 9 inéligibles / 9 complétées  
dossiers de financement et business plan**





# BILAN 2022

## Campagne dynamique FEADER

### Un réseau rural et une animation territorialisée

- faciliter la prise de contact ;
- transmettre l'information technique.

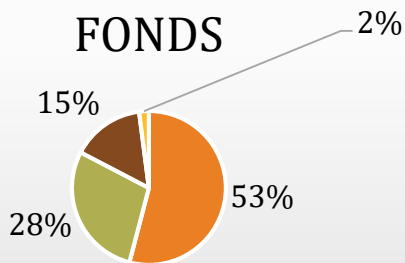
MISSIONS

Identifier les missions des acteurs du programme

Mobiliser les acteurs sur tout le territoire

Comprendre le rôle central de l'accompagnement

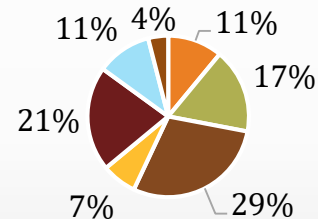
### FONDS



FEADER LEADER FEDER FEAMP



### FEADER



INSTA DJA      INSTA HORS DJA  
INVESTISSEMENTS      IRRIGATION  
AGRO      SERVICE DE BASE  
BIO

# BILAN 2022

## INTERRACTIONS

Séminaire RESTART  
à Marie-Galante

Séances de travail avec les GAL  
 Dont une rencontre INTERGAL

Rencontres apprenants  
centre de formation

Les ateliers PEI

Séminaire  
PROJET EXPLORER

Bik agr'innov 2022

Atelier à destination des  
agriculteurs

Rencontres J A

Transagridom 2022





# 2027, c'est aujourd'hui avec le FEADER...

Un préparez , Deux structurez, Trois déposez !!!

**SENSIBILISER POUR FEDERER  
PAR LA PROXIMITE**

# DECLINAISON

**Le réseau rural**  
un outil connecté aux  
partenaires locaux



Actions  
fortes au  
bénéfice du  
LEADER /  
PEI

Un lieu de  
discussions  
croisées  
pour et avec  
les acteurs



Porte  
d'entrée  
pour  
soutenir  
l'accompa  
gnement

Bout de  
chaîne pour  
vulgariser  
l'information

# STRATEGIES

Un dossier bien  
ficelé = délai raccourci



## Diffuser

- Newsletter ;
- Livret PEI ;
- Flyer des guichets LEADER ;
- Vidéos.

## Dynamiser

- Relations de l'écosystème ;
- Rencontres ;
- Exploiter les outils existants.

Réseau Rural

Guadeloupe

## Renforcer les partenariats

- Chambres consul. ;
- Organismes financiers/banques ;
- Organismes d'accompagnement.

## Ateliers

- Leviers financiers ;
- Fiches d'interventions du FEADER ;
- LEADER sur les territoires.

# Animations thématiques

## 01 - Le joli mois de l'Europe

- « Les sentiers LEADER du papillon »
- en partenariat avec l'ensemble des Gal du territoire ;
- visites de projets LEADER, échanges de bonnes pratiques.

## 02 - Réunions thématiques

- le tourisme rural, quelle transition ? ;
- consommons local, le champ des possibles.

## 03 - Assemblée Générale

Bilan du réseau rural Guadeloupe et perspectives d'avenir.



# CO CONSTRUCTION



01

**BIKAGRINNOV (partenariat)**  
**L'adaptation de l'agriculture face aux contraintes du territoire.**

02


**AGREEN START GUADELOUPE 2023 (co organisatrice)**  
**Créer l'émulation autour de nouveaux modèles de production agricole.**

03

**FORMATIONS (outils méthodologiques )**  
**- l'intelligence collective et les outils de facilitation pour approfondir la coopération des acteurs des territoires ;**  
**- l'innovation sociale ;**  
**- l'animation d'un groupe projet avec les techniques de la créativité.**



Traduire les connaissances  
techniques et scientifiques



**Rencontre intergal Guadeloupe et Roumanie : projet de coopération transnationale.**

**Formation interdom LEADER : en route vers une nouvelle programmation CNFPT/LEADER FRANCE.**

**Face aux enjeux, la trajectoire d'adaptation LEADER réunion technique à destination des élus locaux.**

**Résilience LEADER par les acteurs locaux, appui à l'animation et à la communication des GAL 23-27,**

## **LEADER LES POINTS FORTS A VENIR**

**Consertation puis traduction de la stratégie de communication, et d'animation LEADER 23-27**





• Cathy PIERRE



• 06 90 52 18 70



• [cathy.pierre@regionguadeloupe.fr](mailto:cathy.pierre@regionguadeloupe.fr)



• [:https://www.reseaurural.fr/region/guadeloupe](https://www.reseaurural.fr/region/guadeloupe)

**Merci**



# **Avancement de la stratégie de communication**

**Karen HELOUET**

# COMITE DE SUIVI 2021-2027

## Région Guadeloupe



# **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE COMITE DE SUIVI 2021-2027**

## **Région Guadeloupe**

**Céline CALABRE**

# Règlement intérieur du comité de suivi

- ✓ Généralités (règlementation, objectifs => fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité régional de suivi)
- ✓ Spécificités (CRS, tous fonds, 2 générations de programme)
- ✓ Le contenu du règlement intérieur du CRS
  - Composition du CRS
  - Fonctionnement du CRS (présidence, comitologie, PV, conflit d'intérêt, coordination avec le CSN, etc.)
  - Annexes (liste de membres 2014-2020, liste de membres 2021-2027)
- ✓ Modalités de validation du règlement intérieur

# **PROGRAMME FSE+ ETAT 2021-2027**

## **Région Guadeloupe**


**Jocelyn VIDON BUTHION, DGEFP**

# Le programme national FSE+ « Emploi, Inclusion, Jeunesse & Compétences »



# Les Priorités centrales: Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences

*Montant total*                      *Dont Volet  
Guadeloupe*



**Priorité 1**

Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

- **OS H:** Inclusion active vers l'emploi
- **OS L:** Lutte contre la pauvreté et l'exclusion

	<b>1 900 M €</b>	<b>42,9 M€</b>
--	------------------	----------------

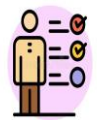


**Priorité 2**

Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative

- **OS A:** Accès à l'emploi
- **OS F:** Education et formation initiale

	<b>1 053 M €</b>	<b>46,3 M€</b>
--	------------------	----------------



**Priorité 3**

Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques

- **OS G:** Formation et compétences
- **OS F:** Qualité du système éducatif et de formation

	<b>460 M €</b>	<b>6,6 M€</b>
--	----------------	---------------



## Les Priorités complémentaires

			<i>Montant total</i>	<i>Dont Volet Guadeloupe</i>
	<b>Priorité 4</b> Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS C:</b> Egalité Femmes/Hommes</li> <li>• <b>OS D:</b> Qualité de vie au travail</li> <li>• <b>OS A:</b> Accès à l'emploi</li> </ul>	<b>128 M €</b>	<b>3,8 M€</b>
	<b>Priorité 5</b> Aide matérielle aux plus démunis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS M:</b> Aide matérielle <i>(Cofinancement 85%)</i></li> </ul>	<b>29,5 M €</b>	<b>4,1 M€</b>
	<b>Priorité 6</b> Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS H:</b> Inclusion active vers l'emploi <i>(Cofinancement 95%)</i></li> </ul>	<b>165 M €</b>	<b>1,4 M€</b>
	<b>Priorité 7</b> Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>OS A:</b> Accès à l'emploi</li> <li>• <b>OS F:</b> Qualité du système éducatif et de formation</li> <li>• <b>OS K :</b> Renforcement de l'offre de soins sur le territoire de Mayotte</li> </ul>	<b>99,5 M€</b>	<b>6 M€</b>

**Quelle gouvernance du  
programme national FSE+ pour la  
programmation 2021-2027?**



# Quelles sont les missions de l'autorité de gestion - DGEFP?

- Etablissement et Pilotage du **programme national FSE+**
  - L'AG procède à la transmission des données et rapports réglementaires à la Commission Européenne.
  - L'AG élabore le **plan de communication national**
  - L'AG élabore en lien avec le comité de pilotage le **plan d'évaluation national** au fil de l'eau du programme.
- Mise en place du système d'information **MadémarcheFSE+**
- L'AG assure l'animation du réseau des D(R)(I)EETS et veille au partage d'expérience, elle appuie les services déconcentrés sur toute question
  - L'AG valide les AAP des AGD et leur DSGC
- L'AG finance au niveau national des projets concernant l'ensemble des régions : 23 M€ de retombées en Guadeloupe (OPCO, Pole Emploi, LADOM)

# Quelles sont les missions de l'autorité de gestion déléguée?

## La préfecture de Guadeloupe est autorité de gestion déléguée et s'appuie sur la DEETS

### Pilotage et appui des Organismes intermédiaires

- ✓ Sélectionne les **organismes intermédiaires**, détermine leur champ d'intervention et assure leur conventionnement
- ✓ **Dialogue de gestion** et appui
- ✓ Supervision des OI : audit système et contrôles de supervision, validation des AAP

✓ Paiement des Organismes intermédiaires (Avances et certificats de dépenses)

### Gestion

- ✓ Détermine les **critères locaux de sélection** pour approbation au comité régional de suivi
- ✓ Rédige les **appels à projets**
- ✓ **Instruit, sélectionne, programme et contrôle** les dossiers de cofinancement FSE+
- ✓ **Paie** les avances et les soldes

✓ Appuie les bénéficiaires

### Animation stratégique

- ✓ Rédige le DRSMO
- ✓ Assure la communication locale sur la mise en œuvre des fonds
- ✓ **Pilote la dotation financière** allouée
- ✓ Contribuera aux **travaux d'évaluation** du PN FSE+
- ✓ Fait remonter les besoins d'évolution du programme et d'ajustement des dotations à la DGEFP pour prise en compte

# Quelles sont les missions des organismes intermédiaires?

- Les OI rédigent les appels à projets relevant de leur périmètre géographique et thématique et les soumettent à l'AGD via MDFSE+
- Les OI instruisent, programment, conventionnent et paient les bénéficiaires du FSE+
- Les OI mettent en place un appui aux bénéficiaires du FSE+
- Les OI veillent à la saisie des indicateurs sur MDFSE+
- Les OI s'assurent de la bonne mise en œuvre du PN FSE+ sur leur territoire

# **PRESENTATION DU PROGRAMME FEDER-FSE+ 2021-2027**

## **Région Guadeloupe**

**Séverine JULAN**

## Les principaux défis du territoire : Une Guadeloupe plus intelligente

- Développement du processus d'innovation et de transition numérique des TPE/PME
- Création et développement d'entreprises innovantes
- Emergence de plateformes (recherche et transfert)
- Accompagnement et installation de la technopole
- Développement d'outils d'ingénierie
- Renforcement de l'écosystème Recherche Innovation

Enveloppe de : **180M€**

## Les principaux défis du territoire : Une Guadeloupe plus verte et à faibles émissions de carbone

- Développement du parc de véhicules électriques (bornes, stockages, de l'autoproduction et de l'autoconsommation)
- Efficacité énergétique des bâtiments
- Poursuite des travaux d'entretien, de renouvellement et d'amélioration en eau potable et assainissement
- Poursuite de la valorisation et recyclage des déchets (ambition Zéro déchets 2035)
- Développement de la mobilité douce (TCSP)
- Travaux de reconstruction ou confortement parasismique
- Préservation de la biodiversité guadeloupéenne

Enveloppe de : **279M€**



## Les principaux défis du territoire : Une Guadeloupe plus connectée par l'amélioration de la mobilité

- Accompagnement du développement de l'aéroport Pôle Caraïbe
- Transport inter-iles

Enveloppe de : **23M€**

## Les principaux défis du territoire : Une Guadeloupe plus sociale (FSE+)

- Accompagnement à la création / reprise d'entreprise
- Développement et structuration de l'Economie Sociale et Solidaire
- Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'offre de formation
- Renforcement de la formation professionnelle tout au long de la vie
- Lutte contre le décrochage
- Mobilité des jeunes et des formateurs

Enveloppe de : **89M€**

## Les principaux défis du territoire : Une Guadeloupe plus proche des citoyens

- Mobilisation des acteurs locaux sur des projets structurants (patrimoine culturel)
- Développement de l'Agence Régionale de Biodiversité
- Développement du tourisme durable

Enveloppe de : **38M€**



# Nouveautés concernant les critères de sélection des opérations - FEDER/FSE+ 2021-2027

Tomás Salazar Brier, Commission européenne – DG REGIO

# Critères de sélection - Règles 2014-2020

- Les principes clés pour la sélection des opérations figurent déjà dans les programmes, y compris les actions spécifiques en matière de protection de l'environnement, l'utilisation efficace des ressources, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, la résilience face aux catastrophes ainsi que la prévention et la gestion des risques.
- Lors de la sélection des opérations:
- Le CdS examine et approuve la méthodologie et les critères utilisés pour la sélection des opérations (sauf pour les GAL)
- Art. 125 (3) — L'AG établit et, une fois approuvée, applique des critères de sélection appropriés qui:
  - I) assurent la contribution des opérations à la réalisation de l'obj. spécifique et de l'axe prioritaire;
  - II) sont non discriminatoires et transparents;
  - III) tiennent compte de l'égalité, de la non-discrimination et du développement durable (art. 7 et 8);
  - b) veillent à ce qu'une opération sélectionnée entre dans le champ d'application du Fonds et puisse être attribuée à une catégorie d'intervention ou
  - (d) s'assurent que le bénéficiaire dispose de la capacité administrative, financière et opérationnelle;

# Critères de sélection - Nouveautés (art. 40, 73)

- Article 40, paragraphe 2:
  - Le CdS approuve la méthodologie et les critères utilisés pour la sélection des opérations;
  - À la demande de la Commission, la méthodologie et les critères utilisés pour la sélection des opérations, y compris toute modification afférente, sont soumis à la Commission au moins 15 jours ouvrables avant leur présentation au comité de suivi.
- Article 73:
  - Des critères et des procédures non discriminatoires, transparents, accessibles aux personnes handicapées, garantissant l'égalité entre les hommes et les femmes et tenant compte de la **charte des droits fondamentaux**, du principe de développement durable et de l'acquis de l'UE en matière d'environnement.
  - Les critères et procédures garantissent que les **opérations à sélectionner sont hiérarchisées en vue de maximiser la contribution du financement de l'Union à la réalisation des objectifs du programme.**

# Critères de sélection - Nouveautés (art. 73)

- L'AG veille à ce que les opérations sélectionnées:
  - a) Soient conformes au programme et apportent une contribution efficace à l'OS;
  - b) Soient en cohérence avec les stratégies correspondantes à la condition favorisante applicable;
  - c) Visent le meilleur rapport entre le montant de l'aide, les activités entreprises et la réalisation des objectifs;
  - d) Soient réalisées par des bénéficiaires dotés des ressources financières et des mécanismes nécessaires pour couvrir les coûts d'exploitation et de maintenance;
  - e) Fassent l'objet d'une Évaluation d'Impact Environnemental (ou vérification préliminaire);
  - f) Relèvent du champ d'application du Fonds concerné et sont attribués à un type d'intervention;
  - g) Ne comprennent pas d'activités relevant d'une opération faisant l'objet d'une relocalisation ou qui constitueraient un transfert d'une activité productive;
  - h) Ne soient pas directement concernées par un avis motivé pour infraction;
  - i) Prennent en compte les enjeux climatiques, lorsqu'il s'agit d'investissements dans les infrastructures dont la durée de vie est d'au moins 5 ans;

# Critères de sélection - Nouveautés (art. 73)

- PO 1: Compatibilité des opérations des OS 1.1 et 1.4 avec la stratégie de spécialisation intelligente
- Pour les opérations auxquelles un label d'excellence a été attribué ou les opérations sélectionnées dans le cadre d'un programme cofinancé par Horizon Europe, l'autorité de gestion peut décider d'octroyer un soutien direct au titre du FEDER ou du FSE +.
- Lors de la sélection d'une opération d'importance stratégique, l'autorité de gestion doit informer la Commission dans un délai de 1 mois et fournir toutes les informations pertinentes
- Considérant 60: les procédures concurrentielles ou non concurrentielles sont autorisées, pour autant que les critères utilisés soient non discriminatoires, inclusifs et transparents et que les opérations sélectionnées maximisent la contribution du financement de l'Union, soient conformes aux principes horizontaux et garantissent la résilience au changement climatique des investissements et donnent la priorité aux opérations qui respectent le principe de primauté de l'efficacité énergétique



# **PRESENTATION DU PROGRAMME FEADER 2021-2027**

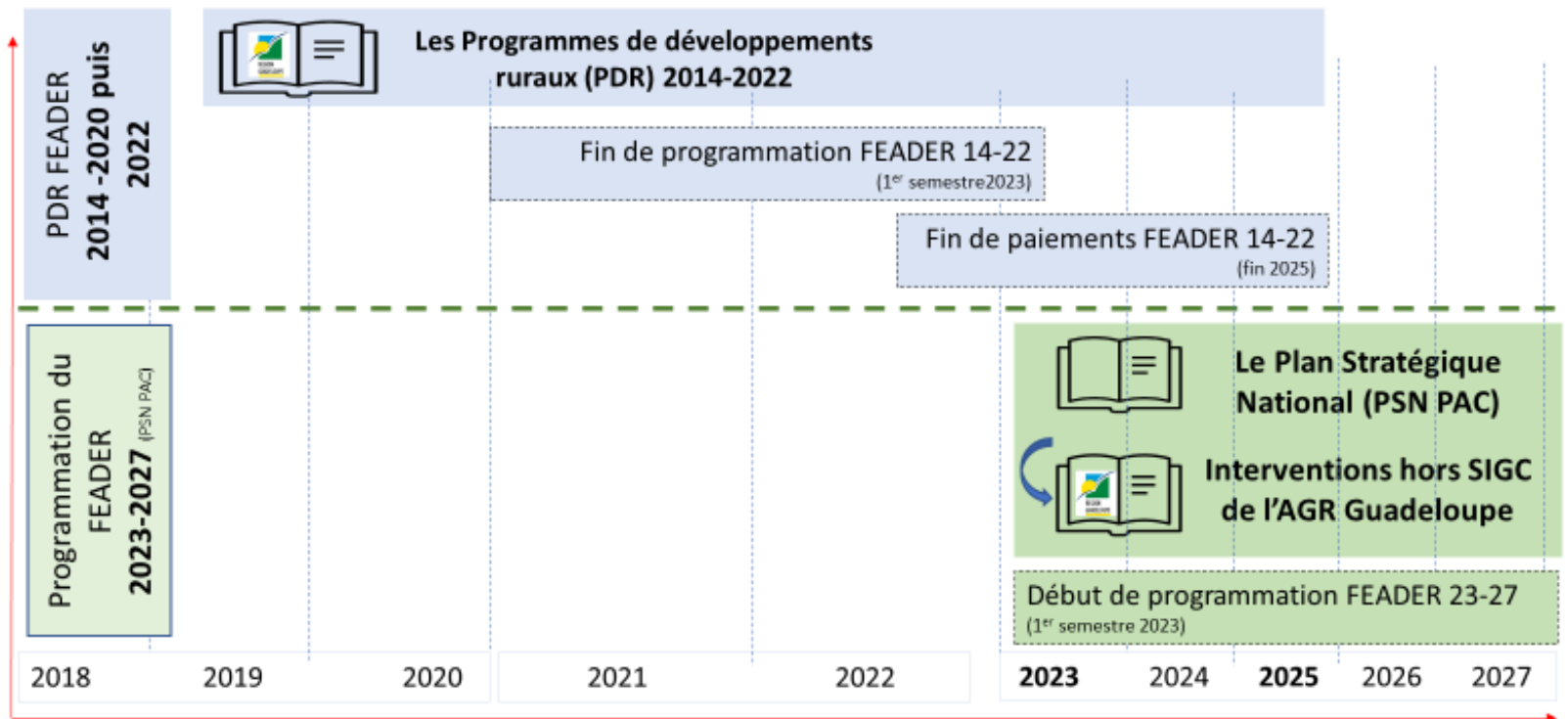
## **Région Guadeloupe**

### **Roselyne VINGLASSALON**

- ✓ Généralités (règlementation, objectifs => fixer les modalités d'organisation et de fonctionnement du Comité régional de suivi)
- ✓ Spécificités (CRS, tous fonds, 2 générations de programme)
- ✓ Le contenu du règlement intérieur du CRS
  - Composition du CRS
  - Fonctionnement du CRS (présidence, comitologie, PV, conflit d'intérêt, coordination avec le CSN, etc.)
  - Annexes (liste de membres 2014-2020, liste de membres 2021-2027)
- ✓ Modalités de validation du règlement intérieur

# TRANSITION ENTRE LES 2 PROGRAMMES

## Périodes de programmation et paiements



## Présentation sommaire des dispositifs

### MAEC

70.29 : Mesure Agro-environnementale et Climatique Amélioration du Potentiel Pollinisateur des Abeilles (API)  
70.30 : Mesure Agro-environnementale et Climatique Protection des Races Menacées (PRM)

### Investissements

73.01 : Invest. productifs on farm : soutien à la prod<sup>o</sup> primaire agri. ainsi qu'aux projets portés par les agric. ou leurs groupements  
73.02 : Investissements agricoles non productifs  
73.03 : Soutien aux entreprises off farm  
73.04 : Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont, sites Natura 2000  
73.05 : Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales  
73.06 : Infra. de défense, prévention des risq. Forest., mobilisation des bois et forêt multifonctionnelle  
73.07 : Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles sur les territoires

### Installation

75.01 : Aides à l'installation du jeune agriculteur  
75.04 : Solde DJA RDR3  
75.02 : Aides à la reprise et à la création d'entreprises rurales

### Coopération, innovation et démarches collectives

77.01 : Partenariat européen d'innovation  
77.02 : Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles  
77.03 : Coopération pour la promotion, la commercialisation, le dév. et la certification des systèmes de qualité  
77.04 : Coopération pour le renouvellement des générations en agriculture  
77.05 : LEADER  
77.07 : Soutien aux projets pilotes, développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les RUP françaises

### Conseil, échanges de connaissances

78.01 - Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations

Budget sur 5 années, avec une **moyenne annuelle** à engager équivalente à la période 2014-2022 (HSIGC)

Intervention mobilisable FEADER Guadeloupe 2023-2027	Somme de Contribution FEADER	FEADER moyen par an
70.29 Engagement de gestion - API	500 001 €	100 000 €
70.30 Engagement de gestion - PRM	601 800 €	120 360 €
<b>73.01 Investissements productifs on farm</b>	<b>24 498 969 €</b>	<b>4 899 794 €</b>
73.02 Investissements agricoles non-productifs	374 998 €	75 000 €
<b>73.03 Soutien aux activités économiques des entreprises off farm</b>	<b>16 500 000 €</b>	<b>3 300 000 €</b>
73.04 Préservation et restauration du patrimoine naturel et forestier dont sites Natura 2000	1 900 000 €	380 000 €
<b>73.05 Amélioration des services de base et infrastructures dans les zones rurales</b>	<b>6 000 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>
73.06 Infrastructures de défense, de prévention des risques forestiers, de mobilisation des bois et de mise en valeur de la forêt dans sa dimension multifonctionnelle	325 000 €	65 000 €
<b>73.07 Aides aux infrastructures hydrauliques agricoles sur les territoires</b>	<b>22 000 000 €</b>	<b>4 400 000 €</b>
75.01 Aides à l'installation en agriculture	5 525 000 €	1 105 000 €
75.02 Aides à la création d'entreprises en milieu rural	325 000 €	65 000 €
75.04 Solde DJA RDR3	569 910 €	113 982 €
<b>77.01 Partenariat européen d'innovation</b>	<b>8 000 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>
77.02 Encourager les organisations, groupements de producteurs ou organisations interprofessionnelles	650 000 €	130 000 €
77.03 Coopération pour la promotion, la commercialisation, le développement et la certification des systèmes de qualité	80 000 €	16 000 €
77.04 Coopération pour le renouvellement des générations en agriculture	500 000 €	100 000 €
<b>77.05 LEADER</b>	<b>6 731 121 €</b>	<b>1 346 224 €</b>
<b>77.07 Soutien aux projets pilotes, développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les RUP françaises</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>600 000 €</b>
<b>78.01 Accès à la formation, au conseil ; actions de diffusion et échanges de connaissances et d'informations</b>	<b>7 500 000 €</b>	<b>1 500 000 €</b>
<b>Assistance technique</b>	<b>4 818 202 €</b>	<b>963 640 €</b>

## Simplification :

- a) Plus forte mobilisation des « options de coût simplifié »
- b) Harmonisation des taux d'aide
- c) Stratégie d'intervention financière avec montants planchers relevés :
  - 5 000 € minimum pour les plantations pérennes
  - 15 000 € minimum pour les autres investissements
- d) Réduction du nombre de « mesures », désormais appelées « interventions » dont FI 73 soutenant les plans d'investissements des agriculteurs et les investissements ruraux
- e) Possibilité de grouper plusieurs opérations d'investissement dans un dossier unique d'investissement (via la FI 73)

## Principes de gestion :

Processus de sélection : Appel à candidatures (Appels à projets par exemple) et fil de l'eau

**Raccourcir les délais de traitement**  
(délais d'instruction des dossiers et de paiement pour les agriculteurs)

**Diminuer le risque**, pour le bénéficiaire, de devoir rembourser l'aide reçue après un contrôle sur le respect des engagements contractuels (maintien des investissements dans le temps par exemple)

**Sécuriser la programmation régionale** et diminuer les risques de perte de fonds FEADER (dégagement d'office)

## Un document de mise en œuvre reposant sur :

- Une série de concertations internes et externes sur 2020, 2021 et 2022
- Des diagnostics ex ante, notamment celui afférent aux instruments financiers
- Un cadre global tiré du PSN
- Une volonté de simplifier, articuler et fluidifier la piste d'audit
- Des critères de sélection par intervention sur une base OUI/NON avec un seuil à atteindre

REGION GUADELOUPE

l'Europe s'engage en Guadeloupe avec le FEADER

UNION EUROPÉENNE

Stratégie régionale  
Guadeloupe

FEADER 2023-2027

Politique Agricole Commune  
PAC

Agriculture et développement rural

www.europe-guadeloupe.fr

## A – Etudes et démarches

### Diagnostic territorial 21-27 FEADER

hors SIGC (mai 2020, 110 pages)  
données actualisées dans le DOMO des FI de  
novembre 2022)



### Stratégie d'intervention HSI GC –

Novembre 2020



### Maquette financière et indicateurs et DATAPLAN et guides méthodologiques

(1<sup>er</sup> semestre 2022 et 2021 mise à jour mi-2022)



### Fiches d'intervention du FEADER Guadeloupe 2023 2027 HSI GC



## B - Outils et documents de gestion

### Descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) - En cours – 1<sup>er</sup> semestre 2023

12 Notes de procédures (en  
cours dans le cadre d'un  
référentiel de l'ASP\*

Nombreuses autres annexes

### Manuel de procédures pour les services instructeurs 1<sup>er</sup> semestre 2023

### Système d'information EUROPAC 2023

### Notices pour les porteurs de projet 1<sup>er</sup> semestre 2023\*



# **ENVELOPPE RÉGIONALE FEAMPA 2021-2027**

Présentation et calendrier de mise en œuvre

**Johanna MELON**

# DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PROGRAMME FEAMPA 2021-2027

Priorités	N° de l'OS	Objectif spécifique	Types d'action
<p><b>Priorité 1 :</b> <b>Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques</b></p>	1.1.1	Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	Modernisation, adaptation et diversification des activités de pêche
			Conseil et formation
			Investissements dans les ports de pêche
			Recherche et innovation
	1.1.2	Installation et investissements à bord générant une hausse de jauge	Actions collectives, Communication, Sensibilisation
			Installation jeunes pêcheurs
	1.5	Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture produits dans les régions ultrapériphériques (PCS)	Opérations à bord entraînant une augmentation du tonnage brut pour améliorer la sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique
			Production des produits de la pêche côtière et pélagique
			Production des produits de l'aquaculture (Ombrine, Chevrette Tilapia)
			Transformation des produits de la pêche côtière et pélagique
			Transformation des produits de l'aquaculture
			Commercialisation des produits de la pêche côtière et pélagique
	1.6	Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques	Commercialisation des produits de l'aquaculture
Innovation pour limiter l'impact de la pêche sur le milieu marin			
Opérations de lutte contre les déchets issus de la pêche et l'aquaculture en mer et sur le littoral			
Expérimentation d'actions locales en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins, hors mise en œuvre des directives européennes			

# DÉCLINAISON RÉGIONALE DU PROGRAMME FEAMPA 2021-2027

Priorités	N° de l'OS	Objectif spécifique	Types d'action
<b>Priorité 2 :</b> <b>Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture</b>	2.1	Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables, conformément à l'article 34, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1380/2013	Modernisation, développement et adaptation des activités aquacoles
			Recherche et innovation
			Actions collectives, communication, médiation et animation des filières
	2.2	Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits, conformément à l'article 35 du règlement (UE) n° 1380/2013 et au règlement (UE) n° 1379/2013	Modernisation, développement et adaptation des activités de commercialisation et de transformation
Recherche et innovation			
Actions collectives, communication, médiation et animation des filières			
<b>Priorité 3 :</b> <b>Une Europe plus proche des citoyens par l'encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales</b>	3.1	Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures	Actions préparatoires
			Animation et renforcement des capacités de gestion des DLAL
			Mise en œuvre de la stratégie DLAL et financement des dossiers retenus au titre des stratégies locales
			Coopération intergalpa, intra régions, au niveau national et européen

DOMO disponible sur le site [europe-guadeloupe.fr](http://europe-guadeloupe.fr)

Région	Guadeloupe				Maquette FEAMPA	CPN	TOTAL
Priorité	OS		Article règlement FEAMPA		Types d'action		
1	Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	1.1.1	Art. 14 hors 1.1.2	Modernisation, adaptation et diversification des activités de pêche	3 820 780	1 637 477	5 458 257
				Conseil et formation			
	Investissements dans les ports de pêche						
	Recherche et innovation						
				Actions collectives, communication, sensibilisation			
		1.1.2	Art. 17 (Installation des jeunes pêcheurs)	Installation des jeunes pêcheurs			
			Art.19 (Investissements augmentant la jauge pour améliorer la sécurité, les conditions de travail et l'efficacité énergétique)	Opérations à bord entraînant une augmentation du tonnage brut pour améliorer la sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique	224 500	96 214	320 714
	Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	1.5	Art. 24 (PCS)		5 388 666	-	5 388 666
	Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	1.6	Art. 25 (Déchets, expérimentation)	Innovation pour limiter l'impact de la pêche sur le milieu marin			
				Opérations de lutte contre les déchets issus de la pêche et l'aquaculture en mer et sur le littoral	587 070	251 601	838 671
				Expérimentation d'actions locales en faveur de la protection et de la restauration de la biodiversité et des écosystèmes marins, hors mise en œuvre des directives européennes			
2	Promouvoir les activités aquacoles durables, en particulier en renforçant la compétitivité de la production aquacole, tout en veillant à ce que les activités soient durables à long terme sur le plan environnemental	2.1	Art. 27 (Aquaculture)	Modernisation, développement et adaptation des activités aquacoles	2 644 890	1 133 524	3 778 414
				Recherche et innovation			
				Actions collectives, communication, médiation et animation des filières			
	Promouvoir la commercialisation, la qualité et la valeur ajoutée des produits de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que la transformation de ces produits	2.2	Art. 28 (Transformation et commercialisation)	Modernisation, développement et adaptation des activités de commercialisation et de transformation	1 175 000	503 571	1 678 571
Recherche et innovation							
Actions collectives, communication, médiation et animation des filières							
3	Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement durable des communautés de pêche et d'aquaculture	3.1	Art. 29 et 30 (DLAL)	Actions préparatoires	1 469 000	1 469 000	2 938 000
				Animation et renforcement des capacités de gestion des DLAL			
				Coopérations			
				Mise en œuvre de la stratégie DLAL et financement des dossiers retenus au titre des stratégies locales			
<b>DONT INNOVATION</b>					<b>876 615</b>	<b>375 692</b>	<b>1 252 307</b>
			AT		918 594		918 594
			<b>Total crédits d'intervention (somme des OS)</b>		<b>15 309 906</b>	<b>5 091 389</b>	<b>20 401 295</b>
			<b>TOTAL</b>		<b>16 228 500</b>	<b>5 091 389</b>	<b>21 319 889</b>

## Diagnostic régional :

- Établissement d'un plan d'actions RUP annexé au programme national

## Alternative de dépôt :

- Mise en place des lettres d'intention

## Critères de sélection :

- Validation des critères de sélection Guadeloupe en CNS du 1er juillet 2022

## Première architecture du DOMO :

- Présentation et concertation avec les socio-professionnels le 23 juin 2022

## Maquette financière :

- Répartition des contreparties nationales en concertation avec la DM et la DCB entre juillet et août 2022

## Circuit de gestion et procédures

- Envoi du DSGC et manuel de procédures jusqu'au conventionnement à l'AG le 22 décembre 2022

## Convention AG-OI :

- Signature le 30 décembre 2022

## Renforcement de l'équipe en région

## Paramétrage du système d'information Synergie

Renforcement de l'équipe en région

Formation Synergie

Accompagnement, communication et animation à destination des porteurs de projet

Circuit de gestion et procédures :

- Audits AG et CICC
- Poursuite de la rédaction du manuel de procédures sur la base des NDC de l'AG – partie paiement

DLAL GALPA :

- Marché d'appui - sélection du prestataire
- Lancement de l'AAC
- Sélection et conventionnement des GALPA

PCS 2021-2027 :

- Demande à poursuivre le régime adapté pour la production pêche au titre de la nouvelle programmation

Révision du DOMO

Convention financière DM/OI (transfert des CPN Etat)

Événement de lancement officiel du programme FEAMPA 2021-2027 en Guadeloupe



# QUESTIONS DIVERSES







**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**